



DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

UNIDELTA

Société Civile de Placement Immobilier

Produits : UNIDELTA

Initiateur du produit : DELTAGER (Société de Gestion de Portefeuille)

Code LEI : 9695006E9HMT5WJYEU35

Site internet : <http://deltager.fr/> - Téléphone : 04.67.13.65.80

Autorité de compétence dont relève la SCPI : Autorité des marchés financiers (AMF). État membre : France

Date de révision du document : 25/04/2019

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un fond d'investissement alternatif (FIA) de type Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) à capital fixe.

Objectifs

L'objet exclusif de la société est l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif français générant potentiellement des revenus locatifs. UNIDELTA ne s'interdit pas d'investir sur toute la France mais réalise la plupart de ses investissements dans le Sud-Est de la France. Les investissements sont composés d'immobilier tertiaire diversifié (immobilier d'entreprise, immobilier commercial) et éventuellement d'actif hôtelier, de résidences gérées et d'immobilier d'habitation. Les acquisitions portent aussi bien sur des actifs construits et récents, générant des revenus potentiels immédiats, que sur des actifs acquis en état futur d'achèvement générateurs de revenus potentiels différés mais présentant des qualités techniques souvent supérieures, notamment en matière de normes environnementales. Afin de procéder à ces acquisitions, la SCPI peut procéder au réinvestissement des produits de ses ventes mais est également autorisée à contracter des emprunts et à assumer des dettes dans la limite d'un encours maximum de 29 000 000€.

Investisseurs concernés

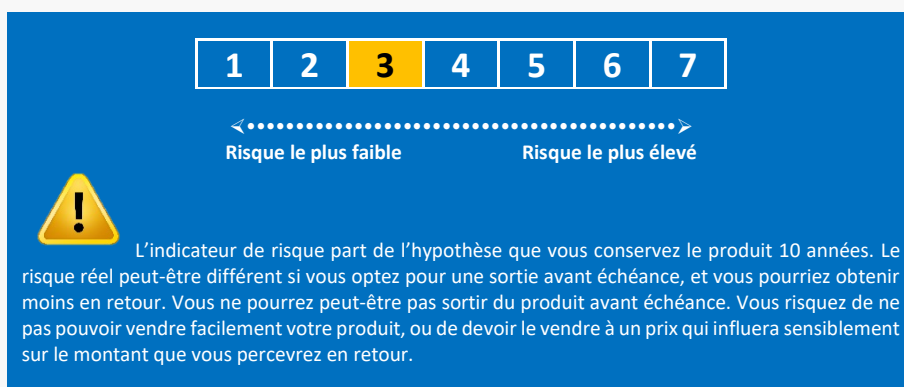
Ce produit est destiné aux investisseurs particuliers ou professionnels, personne physique ou morale recherchant des revenus réguliers et la valorisation de leur capital dans un investissement immobilier collectif comportant un risque de liquidité et de perte en capital ou du montant investi. Ce produit n'est pas destiné à l'usage des «US Persons».

Durée de vie du produit

La durée minimale de détention recommandée des parts de la SCPI est de 10 ans à compter de la date de souscription. L'existence d'un marché secondaire tenu par la Société de Gestion ou encore la possibilité d'une cession sur le marché de gré à gré peuvent permettre à l'associé, sous réserve de l'existence d'une contrepartie, de céder ses parts en cours de vie du produit mais ne lui garantissent pas de récupérer l'intégralité de la valeur d'acquisition. La Société de Gestion ne garantit ni le remboursement, ni la revente des parts.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE ÇA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est « une classe de risque entre basse et moyenne ». Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau «entre faible et moyen» et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, « il est peu probable » que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de liquidité : Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez si vous en sortiez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Risque de perte en capital : Le produit ne comporte pas de garantie en capital contre les risques de marché. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Les performances du Produit évoluent en fonction des marchés immobiliers et ne sont pas constantes dans le temps. La distribution des revenus potentiels est soumise à la décision de l'assemblée générale des associés et des résultats annuels du Produit. La distribution peut varier à la hausse comme à la baisse principalement en fonction des conditions de location des immeubles, notamment de leur date de mise en location et du niveau des loyers (plafonds fixés par la loi), et des conditions d'acquisition ou de cession d'immeubles.

Scénarios de performances

Scénarios	Pour un Investissement de 10 000 € sur :	1 an	5 ans	10 ans *
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 738 €	7 413 €	6 807 €
	Rendement annuel moyen	-22,62 %	-5,81 %	-3,77 %
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 203 €	11 553 €	15 708 €
	Rendement annuel moyen	-7,97 %	2,93 %	4,62 %
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 642 €	12 817 €	18 148 €
	Rendement annuel moyen	-3,58 %	5,09 %	6,14 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 140 €	14 264 €	21 025 €
	Rendement annuel moyen	1,40 %	7,36 %	7,71 %

*durée minimum d'investissement recommandée

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 Euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'Investissement ou le Produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer, c'est-à-dire où la SCPI ne pourrait pas procéder au rachat de vos parts. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendriez si vous en sortiez avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI DELTAGER N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

DELTAGER est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI ; par conséquent, le défaut de DELTAGER n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SCPI.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 Euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	1 224 €	2 041 €	3 061 €
Incidence sur le rendement (scénario intermédiaire) (Réduction du rendement RIY) par an	-11,73 %	-3,57 %	-2,55 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,02 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,33 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.
	Autres coûts récurrents	1,20 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Produit
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commission d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPÉE ?

Ce Produit est construit dans la perspective de détention des actifs immobiliers sur un horizon à long terme. La durée minimum de l'investissement conseillée est de 10 ans à compter de la date de souscription pour plusieurs raisons, dont notamment :

- › le temps nécessaire à la société de gestion pour permettre la valorisation des immeubles (cessions et acquisitions, travaux, relocation...) ;
- › la fiscalité immobilière qui prévoit notamment la diminution progressive dans le temps de la taxation de la plus-value immobilière (sur cession de parts) à compter de la cinquième année de détention des parts et l'effacement complet de celle-ci à compter de la trentième année ;
- › les frais acquittés à la souscription des parts de SCPI, qui sont d'autant mieux amortis que la durée de détention de ces parts est longue.

La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat. La SCPI ne garantissant pas le rachat ou la revente des parts, vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant. La liquidité du Produit n'est pas garantie : la cession des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande de parts entre investisseurs, en termes de volumes et de prix, constatés mensuellement par la société de gestion

Les cessions de parts s'effectuent directement auprès de la Société de Gestion ou par le biais de ses Intermédiaires selon la procédure décrite à l'article 1.2 du Chapitre II de la Note d'information. Les cessions de parts peuvent être aussi effectuées directement entre cédants et cessionnaires sans intervention de la Société de Gestion dans les conditions de l'article 1.3 du même Chapitre II de la Note d'information.

La sortie du Produit avant la durée de détention conseillée peut être longue et se réaliser à un prix inférieur à la valeur des parts, l'écart entre l'offre et la demande pouvant conduire à une décote de liquidité. La sortie anticipée du Produit peut également avoir une incidence sur l'amortissement des coûts engagés lors de la souscription (cf : tableau « incidence sur le rendement »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour introduire une réclamation concernant le produit, le comportement de son initiateur ou de la personne qui fournit des conseils au sujet de la SCPI UNIDELTA ou qui le vend, vous pouvez adresser votre réclamation à la SA DELTAGER par courrier postal à l'adresse suivante :

SA DELTAGER, à l'attention de son Directeur Général Délégué,
1231 avenue du Mondial 98, CS 79506, 34961 Montpellier, Cedex 2.

Vous pouvez également adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : contact@deltager.fr ou sur le site internet www.deltager.fr via l'onglet « nous contacter ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour toute souscription au Produit, il vous sera remis préalablement : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le dernier rapport annuel, le dernier bulletin trimestriel en vigueur et le bulletin de souscription. Ces documents sont également disponibles sur le site www.deltager.fr. Le reporting aux investisseurs (rapport annuel et bulletins trimestriels d'information) est diffusé par voie postale et mis à disposition sur le site www.deltager.fr.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez vous adresser par courrier au service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers à l'adresse suivante : médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75081 Paris Cedex 02. Les modalités de recours à la médiation de l'AMF sont précisées sur son site internet : www.amf-france.org.